



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU Séance du 8 janvier 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le HUIT du mois de JANVIER à NEUF HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le 1^{er} adjoint suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 2 janvier 2022.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : **Lamine NAHAM** – Maire,
Magali HEURTIN – Cendrine DEVERRE – Véronique PINEAU - Amine KARIM - Chantal JEOFFROY - Izzet ALBAYRAK – Marie-Hélène PETIT – Sylvie COULOT – Gulden CIKCIKOGLU - Florence BERTHO – Samira SFAIHI - Ozkan ERTURK – Salah MOUMNI – Frédéric CHAMARD - Christophe BOUJON – Ali ESSARROKH - Elise MAURY – Sébastien BOUSSION – Mathilde HOUSSET-WEBER – Cindy DELANOE – Alain PANTAIS - Ali AMINE – Lydie JACQUET – Radouane FRIKACH – Brigitte ROBIN - Boris BATAIS – Gilles ERNOULT - Mylène CANEVET – Ghislaine THEPIN - Claude CADOT – Jean-François GARCIA – Fatiha REDISSI formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

MEMBRE(S) ABSENT(S) :

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : Marc GOUA

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et l'extrait du compte-rendu ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 2 et 8 janvier 2022, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

ORDRE DU JOUR :

N° du dossier	Objet	Décision
1	Election du Maire	Votants : 33 Nuls : 7 Exprimés : 26 Elu maire : Lamine Naham
2	Conseil municipal - Détermination du nombre d'adjoints (délibération n°1)	Adoptée avec 7 voix contre
3	Election des adjoints	Votants : 33 Nuls : 7 Exprimés : 26 Elu candidat tête de liste : Véronique Pineau
4	Conseil municipal - Délégations du Conseil municipal au Maire (délibération n°2)	Adoptée avec 7 voix contre
5	Culture - Ecole de musique intercommunale Henri Dutilleux – désignation des représentants du Conseil municipal de Trélazé – modification (délibération n°3)	Adoptée à l'unanimité
6	Arena Loire – Désignation des membres du Conseil d'administration de l'Arena Loire Trélazé – modification (délibération n°4)	Adoptée avec 7 voix contre

Questions diverses

Le Maire de la Ville de TRELAZE soussigné, certifie que le présent extrait du compte-rendu de la séance du 8 janvier 2022 a bien été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

TRELAZE, le
8 janvier 2022
Le Maire
Lamine NAHAM



*Pour extrait certifié
conforme,*
TRELAZE, le
8 janvier 2022
Le Maire
Lamine NAHAM

